

Paris, le 5 novembre 2014

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 NOVEMBRE 2014

Lors de sa réunion du 5 novembre 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

1. Nouvelles saisines

– **Projet de lien rapide ferroviaire métropole Lilloise Bassin Minier.**

Par courrier du 23 octobre 2014, le Président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais a saisi de nouveau la CNDP d'un projet de lien ferroviaire rapide entre la métropole Lilloise et le Bassin minier.

La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ayant attribué aux régions la compétence de créer ou d'exploiter des infrastructures de transport ferré, la saisine est recevable.

Ce projet, d'un montant de plus d'un milliard d'euros, doit permettre d'organiser de façon harmonieuse la mobilité au sein de la métropole lilloise, notamment sur son axe nord-sud, et entre la métropole et les territoires voisins.

Considérant que ce projet est susceptible d'avoir des incidences socio-économiques importantes ainsi que des impacts sensibles sur l'environnement et l'aménagement du territoire, la CNDP a décidé qu'un débat public était nécessaire et que son organisation serait confiée à une commission particulière du débat public qu'elle nommera lors de sa séance de décembre.

– **Projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de Oullins aux Hôpitaux Sud.**

La CNDP a été saisie par courrier du 27 octobre 2014 du Président du syndicat mixte des transport pour le Rhône et la région lyonnaise (SYTRAL), maître d'ouvrage du projet de prolongation de la ligne B du métro lyonnais. Il s'agit d'un prolongement de 2,5 km avec création de deux stations supplémentaires, permettant de relier le terminus actuel, Oullins Gare aux Hôpitaux Lyon Sud. Ce projet s'inscrit dans une vision plus globale de réorganisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en particulier de l'ouest lyonnais, à laquelle participe le projet anneau des Sciences (qui a fait l'objet d'un débat public de novembre 2012 à avril 2013).

D'un montant global prévisionnel de 393,7 M€, le projet devrait être opérationnel entre 2022 et 2025.

La CNDP a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet de caractère local et a recommandé au maître d'ouvrage d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant qu'elle désignera.

2. Dossiers en cours

➤ **Projet de port Seine Métropole secteur Ouest :**

Le débat se déroule dans de bonnes conditions, avec une forte mobilisation dans les réunions publiques (700 personnes pour les trois premières réunions) et sur Internet (110 questions). Cinq réunions publiques et une rencontre avec les étudiants de Cergy-Pontoise sont prévus avant la fin du débat, le 15 décembre prochain.

II – Questions diverses

- **Projet de coopération CNDP-Région Ile de France pour la promotion de la participation des citoyens.**

La Commission a approuvé un projet de convention de coopération avec la Région Ile de France. Les deux institutions sont convaincues que la légitimité de la décision dépend largement des conditions de son élaboration et souhaitent mettre en commun leur expérience et contribuer conjointement à l'innovation dans les processus participatifs.

Cette convention, prévue à titre expérimental, prévoit un certain nombre d'actions communes, dans le respect du rôle et des missions de chacune des parties.

➤ **Tribune du Président de la CNDP : Etat de droit et légitimité des décisions.**

L'actualité récente conduit à s'interroger sur nos processus d'élaboration des projets, de consultation des citoyens et de décisions publiques.

Le président de la CNDP a rédigé une tribune de réflexions et de propositions, parfois issues d'expériences étrangères, visant à mettre en œuvre une nouvelle gouvernance publique des grands projets, fondée non plus sur les rapports de force, mais sur une capacité d'écoute, sur une co-construction de l'intérêt général avec l'ensemble des acteurs et des citoyens concernés.



Christian LEYRIT